

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
Place de la République et Rue du 8 mai
RD 994 en agglomération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande écrite en date du 08 juillet 2026, de la société THIVENT SA représentée par M. GETENET Pierre Jean – TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex 06.71.57.14.93 thivent-d@demat.sogelink.fr

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux, de réglementer le stationnement de la façon suivante :

ARRÊTE**ARTICLE 1^{er}**

Du mercredi 15 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026, dans le cadre des travaux démolition des toilettes publiques à l'angle de la Place de la République et rue du 8 mai sur RD 994 en agglomération sur le territoire de la commune de LE DONJON, le stationnement sera réglementé :

- **Au droit du chantier, le stationnement de tous les véhicules est interdit, sauf engins et véhicules liés au chantier.**

ARTICLE 2

La signalisation au droit et aux abords du chantier est mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin du chantier par **THIVENT SA**. Elle est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de la Commune de LE DONJON, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera transmis :

- THIVENT SA Chez Sogelink DARDILLY 69134
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON.
- Monsieur le Chef de l'UTT Lapalisse/Vichy.

A Le Donjon, le 09 juillet 2026

Guy LABBE, Maire.



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (63) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803579385



N°14024*01

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : GETENET Prénom : Pierre Jean
Dénomination : THIVENT SA Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 7 1 5 7 1 4 9 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : thivent-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Angle place de la république
/ Rue du 08 mai
Code postal 0 3 1 3 0 Localité : LE DONJON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux de démolition du WC
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 5 0 7 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 Date de début de réglementation 1 5 0 7 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.79434398,46.35037327 3.79443486,46.35037327 3.79443635,46.35029512
3.79434845,46.35029049 3.79434398,46.35037327</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.350373 3.794344);(46.350373 3.794435);(46.350295 3.794436);(46.350290 3.794348);(46.350373 3.794344);